



**Arrêté préfectoral**  
prescrivant la mise à disposition du public  
d'une demande de permis d'aménager  
sur la commune de Saint-Georges d'Oléron

Le Préfet de la Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la demande de permis d'aménager n° PA 017 337 21 X0008, déposée en mairie de Saint-Georges d'Oléron le 13 septembre 2021 par Monsieur Antoine BLED, représentant l'Office National des Forêts, concernant la réhabilitation du parking et de l'aire d'accueil de la plage des « Sables Vignier » sur la commune de Saint-Georges d'Oléron ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 121-24 et R 121-6 ;

**ARRETE**

**Article 1er :** la demande susvisée sera mise à disposition du public du 14 février 2022 au 28 février 2022 inclus sur le site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime à la rubrique suivante :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Autres-consultations>

**Article 2 :** les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : [ddtm-uarrdd-amenagement@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-uarrdd-amenagement@charente-maritime.gouv.fr).

**Article 3 :** une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Saint-Georges d'Oléron, au siège de la communauté de communes de l'île d'Oléron, ainsi que sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement.

**Article 4 :** le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et la Maire de la commune de Saint-Georges d'Oléron sont chargés, chacun en qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le **02 FEV. 2022**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Pierre MOLA GER